

Commission : Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Question : Développement durable : Quel élan pour 2045 ?

Auteur : Belgique

La délégation belge s'engage avec détermination en faveur d'un développement durable, inclusif et équitable à l'horizon 2045, en accord avec les Objectifs de Développement Durable (ODD). Ces objectifs, établis en 2015, sont une boussole essentielle pour répondre aux défis mondiaux contemporains : changement climatique, pauvreté, inégalités sociales, et protection de la biodiversité. La Belgique reconnaît que les ODD, bien que partiellement atteints à ce jour, restent un cadre indispensable pour permettre une transition écologique et sociale réussie à l'échelle mondiale. La Belgique soutient une approche qui combine résilience climatique, inclusion sociale et justice économique, tout en promouvant des partenariats internationaux solides pour répondre à ces défis globaux. La position belge repose également sur la conviction que les engagements en matière de développement durable doivent être intensifiés pour répondre aux crises actuelles et futures, particulièrement en 2045, alors que les pressions environnementales, économiques et sociales s'accroissent.

La Belgique a toujours été un fervent défenseur des ODD et des initiatives multilatérales pour un monde plus juste et durable. Cependant, force est de constater que la communauté internationale a encore du chemin à parcourir pour atteindre ces objectifs. Seule une minorité des cibles ODD a été réalisée à ce jour, notamment en matière de réduction de la pauvreté, de santé publique et d'accès aux ressources naturelles essentielles. La Belgique insiste sur la nécessité de renforcer l'efficacité des politiques publiques internationales, notamment en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les inégalités. D'ici 2045, la Belgique appelle à une révision des méthodes actuelles pour garantir que les mécanismes de financement, de gestion des ressources naturelles, ainsi que les politiques économiques et sociales, soient pleinement adaptés aux enjeux spécifiques de chaque région du monde.

La crise climatique est aujourd'hui un enjeu majeur auquel aucune nation ne peut échapper. La Belgique, bien qu'elle ait une empreinte écologique relativement modérée, estime qu'il est de sa responsabilité d'incarner un modèle de transition écologique juste. Cela implique non seulement de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle nationale, mais aussi de soutenir les pays les plus touchés par les conséquences du réchauffement climatique, notamment à travers l'Aide Publique au Développement (APD). La Belgique plaide pour que l'APD, qui représente actuellement 0,7% du Revenu National Brut (RNB), soit augmentée afin de renforcer l'adaptation des infrastructures des pays en développement aux catastrophes climatiques. Par ailleurs, la Belgique préconise une réforme du système international de financement du développement, afin que celui-ci soit plus équitable, plus transparent, et qu'il favorise un allègement durable de la dette des pays les plus vulnérables.

La Belgique a historiquement joué un rôle clé dans plusieurs initiatives internationales visant à promouvoir la durabilité. Notre pays a participé activement à la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat en 2015, et a fixé des objectifs nationaux ambitieux en matière de réduction des émissions de CO₂, s'engageant à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050. Sur le plan européen, la Belgique s'est également engagée dans le *Green Deal Européen*, qui vise à faire de l'Europe le premier continent neutre en carbone, tout en adoptant une approche de croissance inclusive. En outre, la Belgique a été pionnière dans la promotion des énergies renouvelables, notamment à travers le développement de parcs éoliens offshore et la transition vers une économie circulaire. L'expérience belge dans ces domaines prouve qu'il est possible d'allier croissance économique et protection de l'environnement. La Belgique appelle à une coopération renforcée entre les pays développés et les pays en développement pour favoriser le transfert de technologies vertes et soutenir une transition énergétique mondiale.

Sur la question de la gestion des ressources naturelles, la Belgique a plaidé à maintes reprises pour la protection des forêts primaires, en particulier en Afrique, où les forêts du bassin du Congo jouent un rôle crucial dans la régulation climatique mondiale. La Belgique soutient également l'adoption de traités internationaux contraignants pour la protection des océans et la réduction de la pollution plastique. À cet égard, le traité international de protection de la haute mer, signé en 2023, est un pas significatif, mais la Belgique estime qu'il est nécessaire de fixer des objectifs encore plus ambitieux pour préserver les écosystèmes marins d'ici 2045.

Sur le plan social, la Belgique est particulièrement préoccupée par la montée des inégalités à l'échelle mondiale. En 2045, notre pays aspire à un monde où les écarts de richesse et d'opportunités entre le Nord et le Sud auront considérablement diminué. La Belgique soutient l'adoption de mesures internationales visant à garantir un accès équitable aux services de base, tels que l'éducation, la santé, l'eau potable et l'assainissement, qui sont des conditions préalables à un développement durable inclusif. Notre pays plaide également pour une approche globale et solidaire des migrations climatiques, qui se multiplieront dans les décennies à venir en raison de la dégradation de l'environnement. La Belgique

propose des mesures d'accueil et d'intégration spécifiques pour ces réfugiés climatiques, et appelle à la création de mécanismes internationaux pour garantir leur protection.

Enfin, la Belgique met en avant le rôle crucial des nouvelles technologies dans la réalisation des ODD. L'intelligence artificielle (IA), si elle est bien encadrée, peut contribuer à améliorer la gestion des ressources naturelles, à optimiser les systèmes de production alimentaire, et à développer des solutions innovantes pour répondre aux crises climatiques. Cependant, la Belgique insiste sur la nécessité de réguler l'IA au niveau international afin d'éviter les dérives, notamment en matière de sécurité des données et de droits humains. D'ici 2045, la Belgique soutient le développement d'une IA éthique, au service du développement durable, et demande des cadres juridiques contraignants pour garantir une utilisation responsable des technologies émergentes.

La délégation belge réaffirme son engagement ferme en faveur d'un développement durable, inclusif et équitable à l'horizon 2045. Les défis mondiaux, qu'ils soient climatiques, sociaux ou économiques, nécessitent une réponse collective, cohérente et ambitieuse. La Belgique continuera de défendre une approche basée sur la solidarité internationale, la justice climatique et la protection des droits humains. Notre pays considère que les Objectifs de Développement Durable, bien qu'insuffisamment atteints à ce jour, restent essentiels pour guider l'action mondiale dans les prochaines décennies. Il est impératif de redonner un nouvel élan aux ODD pour 2045, en adoptant des politiques plus audacieuses, des mécanismes de financement plus équitables, et une coopération internationale renforcée. La Belgique continuera de jouer un rôle actif dans ce processus, convaincue que la solidarité, la responsabilité collective et la coopération internationale sont les clés pour bâtir un avenir durable pour les générations futures.